AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 20 mars 1876

Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 20 mars 1876

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

9 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation9 p. (293r, 294v, 295r, 296r, 297v, 298r, 299r, 300r, 301v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 20 mars 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48805

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Date de rédaction<u>20 mars 1876</u> Lieu de rédactionGuise (Aisne) Destinataire<u>Hulster, Henri de</u> Lieu de destinationCrespin (Nord)

Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur le projet de traité entre Godin et Henri de Hulster pour la réalisation de sondage. Godin soumet une nouvelle rédaction du traité à Henri de Hulster. Le projet de traité en 14 articles est copié sur 6 pages à la suite de la lettre, sur les folios 306 à 312. Support

- En haut du folio 298r, la mention « voir 299 » est manuscrite au crayon bleu.
- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- Les pages du traité joint à la lettre sont copiées dans l'ordre suivant : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7.

Mots-clés

<u>Finances d'entreprise</u>, <u>Information</u>, <u>Ressources naturelles</u>
Personnes citées<u>Bastien [monsieur]</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 20 Mars 76

Mousieur Dehulster,

& nous enfin de trouver. Le marneret pour revair le projet de traise que vous march envoye. He in a. devibre que quelques contitions renfermacent des orsentes governont diretien mattere à contratations Jai charche à remote le traite bles close on morfiant ces corrections de suis de reste devicere dans l'espris du contrat que voice meproposier, wentles se vous prie sien enaminer la nouvelle reduction que Your envois er me dere se elle was convent

ta difference qui existait dans & evaluation que parais faite or la depense generale our sonoage provenait de ce que le frex sorte dans nothe projet stail plus shere que les pris que nous avez donnes à M. Bastien, fai done du repren. dre ces giremiers cheffres. To un a france consti me certain de ferer dans en article la qualité. Le dimansion, les épais weeks of la complete mariane bon's seraient constructs her testes que vous pourries avoir a fournir. Get article cat en partie en blance, vous aunter a is rempler comme Notes to compressed Examining angin to lout as remojes le mei avec nos fresistans ofin de mou matire d'accord

si c'est possible: car la saison arrive où il Aera possible de com mencer les travair. He serait menne indis pensable que le traits renformat une clause. determinant la date a laquelle vous vous obis geriez à mettre le soneage en marche. l'assurance de me consideration,

Conting

Entre les soussignés, Jean-Baptiste andre Godin, manufacturier deriverant a quise, J'une pais Es Sperie Dehurater, sent aftrancer de sourages demourant à Europeus Voit, downte part, a sté fait et converne ce que voit : Le contractant de premier partayant à faire énécetter un ou plusieurs sondages Vans l'arrandissement de Carney (Mine on les environs sutrapreneur de socarde part, vengage à les effectuer aux consertions suivantes: Ovylice. 1 Le on les son sages serons effectuées par la vapeur, le matériel et machines néces. laires teront fournies paral entrepriment. il se chargeres eigalannes en montage des barraques avas l'institution complete des machines sirapparails, at focurira tous les tubes mécroscires au revêtimemust de trou de sondage. Carline 9 Le matériel de sondage sera installé aun frais es sous la sirection de M. Dehuls. ter, sur le rerrain que M. Gadin désignera,

article 9 L'entrepreneur du sondage mettre en réserve une collection déchantellons de lous les terrains traverses, et un envoi en sera fait par la poste à M. godin à chaque mettogage. He sera terrer un registre ou journal relatant jour jour la marche du travail la profondeur obtenue et les conches des terrains Travarses. Le journal et les cinantellous dons à la disposition de M. Gavir quand celui-ci l vousta at sout sa proprieté exclusive pende la durée et après la fin des travacen. anticle 4 Mi gotion aura la drait de surveiller on faire convieller la marche des travaier, il pourra les suspendre- quand el le jugesa à propos, mais il paiera a l'entrepreneur à tetre d'indemnité, trante france pour chaquer jour de hts hours de suspension. Ovelacle (Les travaux devant late pourouives muit ou jour sans interruption, les jours féries accep tés, de son coté l'autrepreneur devra à 16. Gover vener eing france & indemnite four chaque jair de suspension provenant de don fait. Ne pourront être considérers comm journées suspendues celles employées area

297 réparations des outils par suite à usur on Taccidents survenus an travail. Cirticle 6 La faculté ast réservée à M. Godin de faire continuer ou de faire cesser les travais à loute profondeur que il jugera connenoble, mais til donnait l'ardre d'arrêter les travaire de sousage avant d'étre avive à 200 mêtres da profondeur, il paierais parer toute indevenit un somme de vingt cing france pour chaque metro. restant à crenser, de la projondeur ou serait descende le sondage jusque à 200 mother Ordicle M L'indemnité prème. en l'article 6 ne weait point due par 16. Godin d'ét faisait cesser les travaux de sondage entrepris pera las faire commencer our un autre point. Les veuls frais à la charge en ce car dereich counde trans port des machines et des barraques, et, en outre, il payereit la france d'indemnite par jour, piegu à la reprise de travaire. Orthole & de l'on atteint les couches de houelle

ies schartilland afterioriques scrent pres avec soin et sutant que jaire in part de façon à commante lever exaisseur dans chacine de ces conches. Es apérations Claret entienement en dehors de l'approjondeterment pragrament out, it derin page on l'entrepreneur que tre france hour chaque herere employee a de Burel si cace in penerament des prese stépules ci-après à l'article 9. Ortiel 9 Sour toute remember ation des enga gement pris par & endragerencer, la bria decimanto bui varent prayers ! Du sol à 20 metres. 40 le mêtre - 800 frances. de 20 à 40 - 11 -50 11 - 11 De 40 à 60 " - 60 " - " et ainsi às suite un augmentant de des france le motre, à chaque serie tout que. M. gadin jugera à propos de fair continuer le travail d'appropondissement. Contejois it est been autende et stépulé que les prix ainsi exiles serons augmentes de so frances le mistre coverant pour la mararge de tous les rochers qui

cent bilogrammes ils serent construits en tole de fer de les ans manchons reteils seront assandles and manchons retemus par doculans ou vis tarandés
dens
Leur épaisdeur sera de
de manière à poses
par mêtre courant, dans les diametres
suivants:
Diametre l'haisseur Doids au mêtre

La pose des tates de sondage, d'el en est vicessaire sera faite par l'entrepreneur quand les travaier de sondage l'ascigerant, sons autres indemnités que celles prévues en l'article 9 pour chaque mêtre d'enfoncement.
Ces tutes serons également retirés du trou de sondage par l'entreprenaux sans frais à la charge de M. Gadin si ce dernier decide l'abandon des travaice d'em de ce dernier décide l'abandon des travaice d'em

108 sonoage pour une cruse quelconque vanière à ce que M. Gadin n'ait aucun frais à encourir en dehats de com qui sont innemers in bour frais et risques, quelo qu'ils sient; relation aux travaux or sonouge atant à la charge de l'entreprenuer, A Mb. Godin a ayent à lui procurer que les terrains sur lesquels le ou les sondages écrient être executios. Clair double a pour être éxécuté de le me foi